



Annexe 1

Système de classement du Tir fédéral en campagne

Edition 2005 – Page 1

Doc.-No. 2.10.01 f

1. Principes et buts

1.1. Mot d'ordre

La participation passe avant le rang.

1.2. Principe

Plus il y a de tireuses et de tireurs, moins l'on compte de résultats obligatoires.

1.3. But

Récompenser l'augmentation de la participation par rapport à l'année précédente.

2. Explication du mode de calcul

- Les sociétés sont réparties tant pour le Fusil 300m que pour le Pistolet 25/50m en quatre classes de performance (CPe).
- La moyenne des participant(e)s au Tir fédéral en campagne des trois dernières années détermine la CPe d'une société.
- Les sociétés seront réparties proportionnellement en 10, 20, 30 pour cent dans les CPe 1 à 4. Les valeurs de référence de chacune des CPe sont:

CPe	Fusil 300m: Moyenne des participant(e)s des trois dernières années	Pistolet 25/50m: Moyenne des participant(e)s des trois dernières années	Facteur de Correction: Par nombre de participant(e)s = 1 résultat à compter en moins	Résultats obligatoires minimums:
1	dès 96	dès 81	5	8
2	66 - 95	51 - 80	4	8
3	41 - 65	26 - 50	3	8
4	dès 40	jusqu'à 25	2	8 – 13 *

Tableau 1

* Pour éviter des abus, le nombre minimal de résultats obligatoires est valable pour la CPe 4 (Fusil et Pistolet):

Nombre de participant(e)s	18	17	16	15	14	13 et moins
Minimum de résultats obligatoires	8	9	10	11	12	13

Tableau 2

2.1. Calcul des résultats obligatoires:

Les résultats obligatoires sont obtenus du 50 pour cent de la base de calcul (moyenne des participant(e)s des trois dernières années), plus ou moins le facteur de correction selon le tableau 1:

- Si plus de participant(e)s sont mobilisé(e)s que la moyenne des trois dernières années, des résultats obligatoires peuvent être portés en diminution selon la CPe d'après le tableau 1.
- Si moins de participant(e)s sont enregistré(e)s que la moyenne des trois dernières années, des résultats obligatoires devront être ajoutés selon la CPe d'après le tableau 1.
- Toutes les sociétés seront classées. Lorsqu'il n'y a pas assez de participant(e)s ou lors de leur forte diminution, il faudra éventuellement compter plus de résultats obligatoires que de participant(e)s présent(e)s; dans ce cas, il faudra en tenir compte et compter « zéro » les résultats manquants. Ainsi, les sociétés avec une faible participation obtiendront un très faible résultat et figureront au bas du classement.

Dans toutes les CPe, il faut compter huit résultats minimaux obligatoires; dans la CPe 4, une augmentation des résultats minimaux obligatoires selon le tableau 2 empêche une falsification des classements.

Exemples de calcul

A	B	C	D	E	F	G	H
CPe	Base initiale	Nombre de participant(e)s TFC	Exigences résultats obligatoires	Participation accrue ou diminuée	Correction	Bonus ou /malus + / - résultats obligatoires	Calcul effectif des résultats obligatoires
	Moyenne des trois dernières années	Nombre effectif de participant(e)s	50% de la moyenne des trois dernières années	+ / - selon les colonnes B et C	Facteur de correction selon la table 1	Colonne E > 0 = déduction (-) Colonne E < 0 = ajout (+)	Total des colonnes D et G
1	127	144	64	+ 17	5	- 3	61
1	127	90	64	- 37	5	+ 7	71
2	74	119	37	+ 45	4	- 11	26
2	75	38	38	- 37	4	+ 9	47
3	47	84	24	+ 37	3	-12	12
3	50	12	25	- 38	3	+ 12	37
4	24	36	12	+ 12	2	- 6	8 * (6)
4	21	14	11	- 7	2	+ 3	14
4	15	14	8	- 1	2	0	11 **

Tableau 3

* Résultats obligatoires minimaux

** Résultats obligatoires minimaux pour la CPe 4 selon le tableau 2